



Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 avril 2023

Compte-rendu

19h00
Salle de réunion
Domaine de Villemorant

Table des matières

1)	INTERVENTION D'ALAIN DELARBRE SUR LE PLUI	3
2)	DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LA PRESIDENTE PAR DELEGATION	3
3)	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2023	3
4)	FINANCES - BUDGET	4
a)	Vote des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes	4
b)	Vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes	4
c)	Affectation des résultats	4
d)	Bilan des acquisitions et des cessions immobilières	5
e)	Subventions aux associations et modalités de versement	5
f)	Révision des tarifs des activités périscolaires sur l'exercice 2023	5
g)	Vote des taux d'imposition pour les taxes foncières et pour la TEOM	5
h)	Vote des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes	6
5)	BATIMENTS	7
	Recyclerie – contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes ERP d'une partie de l'ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron.	7
6)	FONDS DE CONCOURS	7
7)	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
a)	Vente de parcelle à BLM pour la réalisation de places de stationnement devant la nouvelle unité de production	7
b)	Cession parcellaire de la commune de Dhuizon à la CCSE pour le projet de pôle de santé : modification de la délibération n° 2022-69.	8
8)	SPANC : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022	8
9)	FRANCE SERVICES : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU RSP DE NEUNG-SUR-BEUVRON	8
10)	GOUVERNANCE : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA CCSE AUPRES DU SEBB	9
11)	QUESTIONS DIVERSES	9
	ANNEXES	10

APPEL

Membres en exercice : 27

Présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membres suppléés : 0

Suffrages exprimés : 25

Présents à l'ouverture de la séance : Michel BUFFET, Dominique GARDY, Laurence LASSUS, Eric FASSOT, Jean-Pierre AMOUREUX, Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Eric MORAND, Hubert AZEMARD, Guillaume GIOT, Virginie SENTUCQ, Jean-Pierre BEAUGRAND, Christian LEONARD, Alain CHAUVET, Daniel BORYSKO, François D'ESPINAY-SAINT-LUC, Nicolas DEGUINE, Martine RUET, Hubert CHEVALLIER, Dominique HERPIN, Daniel LOMBARDI, Olivier BRUNETAUD.

Absents excusés : Evelyne FOUCHER, Jean-Pierre GUEMON, Marielle LELAIT,

Membres ayant donné pouvoir : Jean-Pierre GUEMON a donné pouvoir à Laurence LASSUS, Marielle LELAIT a donné pouvoir à Guillaume GIOT, Christine JAVARY a donné pouvoir à Christian LEONARD.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hubert Azémard

1) INTERVENTION D'ALAIN DELARBRE SUR LE PLUI

Le DOO du SCoT, arrêté le 9 février 2023 par le comité syndical, limite à 84ha les besoins de foncier résidentiel en extension pour le territoire du Pays de Grande Sologne et détermine l'attribution de 30 ha de foncier pour les besoins résidentiels en extension des communes de la CCSE jusqu'en 2042.

M. Delarbre précise que seul cet objectif doit être respecté dans le PLUi, le nombre de logements à remobiliser ou à construire pouvant varier dans une proportion compatible avec les objectifs du SCoT.

Il rappelle que le SCoT a retenu l'hypothèse d'une répartition du foncier résidentiel au prorata des populations des trois communautés de communes qui composent le Pays Grande Sologne.

Dans le PLUi, cette règle a été proposée pour la répartition de 18 ha de foncier en extension consommable jusqu'en 2035.

Lors du COPIL il a été demandé que cette règle de répartition soit validée par les élus pour permettre l'élaboration des plans de zonage.

Après échange entre les élus, le conseil communautaire décide de retenir et valider la règle de répartition du foncier en extension au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Après vérification et échange avec la DDT, M. Delarbre rappelle que le bilan de consommation d'espaces NAF doit intégrer les parcelles consommées depuis le mois d'août 2021 (date de promulgation de la loi Climat et Résilience).

Il est rappelé que les plans de zonage et les commentaires sur le projet de PADD doivent parvenir à Mr Delarbre avant le 21 avril.

Le prochain comité de pilotage est prévu le 3 mai à 18h30 (cf. CR du COPIL envoyé à tous ses membres).

2) DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Depuis la dernière séance du conseil communautaire, les décisions prises par le Bureau et la Présidente par délégation sont annexées à la présente note de synthèse.

Le Conseil prend acte de ces décisions.

3) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 février 2023.

4) FINANCES - BUDGET

a) Vote des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

Les membres du conseil communautaire constatent la concordance des chiffres des comptes de gestion et des comptes administratifs et valident à l'unanimité les comptes de gestions des budgets principal, Ecoparc, RSP, pôle de santé, Environnement-déchets et SPANC de l'exercice 2022.

Les chiffres des comptes de gestion sont présentés en annexe.

b) Vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes

Monsieur Philippe AGULHON, 1^{er} Vice-président, présente les chiffres des comptes administratifs 2022 des budgets principal, Ecoparc, SPANC, RSP, pôle de santé et Environnement-déchets.

Les chiffres présentés en annexe sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

c) Affectation des résultats

Les membres de l'Assemblée décident à l'unanimité des personnes présentes et représentées, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 sur les budgets principal, Ecoparc, RSP, pôle de santé, SPANC et Environnement-déchets tels que présentés ci-dessous.

Proposition d'affectation du résultat du Budget Principal 2022 :

- ✓ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 2 857 378.54€
- ✓ Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 393 845.84€

Proposition d'affectation du résultat du Budget annexe « Développement Economique Ecoparc » 2022

- ✓ Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 602 798.76€
- ✓ Affectation du déficit d'investissement reporté : 371 112.52€

Proposition d'affectation du résultat du Budget annexe « Relais Services Publics » 2022 :

- ✓ Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 88 669.70€
- ✓ Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 67 741.00€

Proposition d'affectation du résultat du Budget annexe « Pôle de Santé » 2022 :

- ✓ Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 140 469,65€
- ✓ Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 466 055,80€

Proposition d'affectation du résultat du Budget annexe « SPANC » 2022 :

- ✓ Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 1 357.91€

Proposition d'affectation du résultat du Budget annexe « Environnement et Déchets » 2022 :

- ✓ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 28 142.18€
- ✓ Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 2 102.70€

d) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières

Conformément à l'article L5211-37 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Les bilans des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2022 sont présentés en annexe.

L'Assemblée approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, les bilans des acquisitions et cessions immobilières réalisées dans l'année 2022.

e) Subventions aux associations et modalités de versement

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les montants des subventions allouées aux associations comme suit :

Tiers	Objet	2022	prévu 2023
ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS	SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE 2020 - DELIBERATION N°2020-142	1 500,00 €	1 500,00 €
MILLAN'CYCLISME ASSO	SUBVENTION MILLAN CYCLISME - DELIBERATION N°2021-030	1 500,00 €	1 500,00 €
TSIGANE HABITAT SOLIHA CVL	PARTICIPATION FINANCIERE 2021	1 500,00 €	1 500,00 €
MAISON DU CERF ASSOCIATION	SUBVENTION MAISON DU CERF - DELIBERATION 2021-073	10 000,00 €	15 000,00 €
SOUS TOTAL		15 100,00 €	19 500,00 €
<i>SCUPT'EN SOLOGNE</i>		- €	- €
FAMILLES RURALES - SUBVENTION CCSE		12 500,00 €	18 880,00 €
AIDES Bafa		400,00 €	1 000,00 €
ADT		- €	5 813,00 €
REVERSEMENTS CEJ FAMILLES RURALES ALSH		26 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		53 000,00 €	45 193,00 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité les montants de subventions prévues pour les associations et partenaires pour l'année 2023 et précise qu'une enveloppe globale de 50 000 € est prévue au budget 2023.

f) Révision des tarifs des activités périscolaires sur l'exercice 2023

Il est proposé de modifier la participation de la communauté de communes aux tarifs des activités périscolaires comme suit :

La proposition de nouveaux tarifs de participation de la CCSE est présentée en annexe.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

g) Vote des taux d'imposition pour les taxes foncières et pour la TEOM

❖ Taxes foncières

Fiscalité directe	2022	2023
Cotisation foncière des entreprises	20,16%	20,16%
Taxe foncière sur le non bâti	2,32%	2,32%
Taxe foncière sur le bâti	0%	9,41%

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les mêmes taux de fiscalité foncière que pour l'exercice 2022.

Le taux de taxe foncière sur le bâti proposé pour 2023 est le même que celui qui était voté avant sa suppression. Cette proposition de repasser le taux à 9,41% s'explique par le fait que la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et liée à la taxe sur le foncier bâti (TFB) Le I de l'article 1636B sexies du Code général des impôts prévoit que pour les EPCI à Fiscalité propre unique, le taux THRS pourra bénéficier d'une modulation en N+1 si le taux de TFB n'est pas nul en année N.

L'Assemblée approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentés ces taux proposés.

❖ Taux de TEOM

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer les taux de TEOM suivants pour les SIEOM de Mer et SMICTOM de Sologne :

SIEOM DE MER

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	1 170 198,00 €	11,73	137 232,60 €
MILLANCAY	746 045,00 €	11,50	85 822,20 €
MONTRIEUX	555 876,00 €	13,20	73 384,20 €
NEUNG SUR BEUVRON	1 223 414,00 €	11,51	140 756,70 €
VERNOU	547 549,00 €	13,44	73 591,50 €
VEILLEINS	208 036,00 €	9,72	20 211,75 €
TOTAL			530 998,95 €

SMICTOM DE LAMOTTE

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Zone unique	3 834 161,00 €	13,30	509 943,41 €
TOTAL			509 943,41 €

TOTAL SIEOM + SMICTOM	1 040 942,36 €
------------------------------	-----------------------

Ces taux sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées de l'Assemblée.

h) Vote des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes

❖ Budget Principal

Les budgets présentés par chapitres en annexe sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées de l'Assemblée.

i) Vote de la durée d'amortissement pour les investissements du pôle de santé de Neung-sur-Beuvron

La durée d'amortissement des investissements immobiliers du pôle de santé de Neung-sur-Beuvron proposée à 20 ans est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

5) BATIMENTS

Recyclerie – contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la mise aux normes ERP d’une partie de l’ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron.

Afin de lancer une étude de faisabilité pour l’ouverture de la recyclerie de Neung-sur-Beuvron dans une partie des bâtiments de l’ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron (villa des Bruyères), une consultation a été lancée pour obtenir des devis auprès des entreprises MOLABE et Bruxelles.

Les montants des prestations proposées sont les suivants :

	MOLABE	BRUXELLE	LODEVA conseil
prestations	tranche ferme : diagnostic actualisé de l’état du bâtiment avec descriptif des travaux urgents à réaliser en vue de l’accueil spécifique dans la partie recyclerie, mise en plans, APS-APD, estimation financière des travaux à réaliser	relevé de l’ensemble du bâtiment, mise en plans, diagnostic de l’état actuel du bâti, descriptif des travaux urgents, descriptif des travaux urgents à l’échelle globale du bâti, esq., APS-APD, estimation travaux	contrat de prestation de mission d’assistance en matière de sécurité incendie
montants en HT	4 300,00 €	10 000,00 €	1 680,00 €
montant total HT proposé	5 980,00 €		

Les devis des entreprises MOLABE et LODEVA conseil sont approuvés à l’unanimité par l’Assemblée.

6) FONDS DE CONCOURS

Modification de la délibération du 10 mars 2021 relative au fonds de concours attribué à la commune de Saint-Viâtre

Afin de pouvoir procéder au versement du fonds de concours attribué à la commune de Saint-Viâtre, la délibération du est nécessaire de modifier la délibération n° 2021-019 du 10 mars 2021.

En effet, le conseil communautaire a attribué à la commune un montant de fonds de concours de 100 000 € pour lesquels il reste à verser un solde de 70 000 €.

Il convient de préciser le montant total de fonds de concours attribué et d’indiquer que le versement du solde de 70 000€ est prévu pour l’exercice 2023.

Ces modifications sont approuvées à l’unanimité par les personnes présentes et représentées.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Vente de parcelle à BLM pour la réalisation de places de stationnement devant la nouvelle unité de production

Messieurs Morsoletto et Blutier demandent à pouvoir acquérir le parcellaire présenté en annexe, pour créer des places de stationnement pour le personnel qui travaillera dans la nouvelle usine de production en cours de construction.

Agnès les a autorisés à réaliser des travaux sur cet espace avant validation définitive du conseil communautaire et signature de l'acte notarié.

Le géomètre interviendra le 4 avril prochain pour déterminer le plan de bornage et donner les mesures exactes nécessaires à l'élaboration de la délibération.

Au regard de ce plan déterminé et de la surface qui en ressort, il est proposé de céder à l'entreprise BLM la parcelle nouvellement numérotée à hauteur de 6,5€HT/m².

Cette parcelle sera numérotée H976p et fera une superficie de 925 m².

Le prix de cession est donc de 6 012,50 €HT.

Il est précisé que les frais notariés et de bornage par le géomètre sont à la charge de l'entreprise BLM.

La cession parcellaire telle que présentée, et les modalités de vente sont approuvées à l'unanimité des personnes présentes et représentées de l'Assemblée.

b) Cession parcellaire de la commune de Dhuizon à la CCSE pour le projet de pôle de santé : modification de la délibération n° 2022-69.

Par délibération du 7 septembre 2022, le Conseil communautaire avait acté l'acquisition parcellaire à l'euro symbolique d'une parcelle de 944m², permettant la construction du futur pôle de santé à côté de la MARPA.

Afin de faciliter l'instruction du dossier et pour que le projet puisse également englober le parking actuel de la MARPA, il convient d'intégrer à la cession parcellaire également la parcelle AO 757.

Il est convenu que les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les modifications sur cette cession et l'acquisition de la parcelle AO757, qui constitue le parking de la MARPA actuellement.

8) SPANC : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2022

Le rapport d'activité 2022 du service du SPANC est présenté en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée de le valider.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

9) FRANCE SERVICES : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU RSP DE NEUNG-SUR-BEUVRON

Le rapport d'activité 2022 du service du RSP est présenté en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée de le valider.

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10) GOUVERNANCE : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA CCSE AUPRES DU SEBB

Il est proposé de modifier l'ordre de représentation de la CCSE au Syndicat du Beuvron (SEBB). Ains, elle propose qu'Hubert Azémard passe membre titulaire et qu'elle passe membre suppléant à la place d'Hubert Azémard.

L'Assemblée, après avoir décidé de voter à main levée, désigne Hubert Azémard membre titulaire en lieu et place d'Agnès THIBAUT, qui devient membre suppléant de François d'Espinay Saint Luc, pour représenter la CCSE au sein du SEBB, conformément au tableau qui suit :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
<i>H AZEMARD</i>	<i>S BERTHET</i>
<i>G GIOT</i>	<i>Y SAVALE</i>
<i>F D'ESPINAY SAINT LUC</i>	<i>A THIBAUT</i>
<i>N DEGUINE</i>	<i>D HERPIN</i>

Le Conseil précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-46 du 25 juin 2020 portant désignation des représentants de la CCSE au sein du SEBB.

11) QUESTIONS DIVERSES

Hubert Chevallier présente l'état d'aboutissement actuel du site Internet en construction. Les pages présentées semblent convenir à l'Assemblée. Le Site internet devrait être finalisé pour le 15 mai au plus tard. Les reportages photos et interviews filmées d'entrepreneurs sont prévues prochainement.

Calendrier communautaire

Conseils communautaires :

24/05 ; 5/07

Conférences des maires :

16/05 ; 27/06

Bureaux communautaires :

28/04 ; 12/05 ; 9/06 ; 23/06

Séance close à 21h15

Lu et approuvé

Le secrétaire de séance

Hubert AZEMARD



La Présidente

Agnès THIBAUT



ANNEXES

Annexe 1 : Décisions prises par délégation par le Bureau et la Présidente,

Annexe 2 : Présentation des CA 2022 et des BP 2023,

Annexe 3 : Présentation des tarifs révisés des activités périscolaires pour 2023,

Annexe 4 : Devis pour une étude de faisabilité pour la mise aux normes ERP d'une partie de l'ancien EHPAD de Neung-sur-Beuvron, pour accueillir la Recyclerie 1000&1 Partages,

Annexe 5 : Copie de la délibération du 10 mars 2021 à modifier,

Annexe 6 : Plan parcellaire pour vente à BLM pour réalisation de places de stationnement,

Annexe 7 : Plan parcellaire du projet d'implantation du futur pôle de santé de Dhuizon,

Annexe 8 : Rapport d'activité 2022 du SPANC,

Annexe 9 : Rapport d'activité 2022 du RSP,

Annexe 10 : Copie de la délibération de désignation des représentants de la CCSE au SEBB